

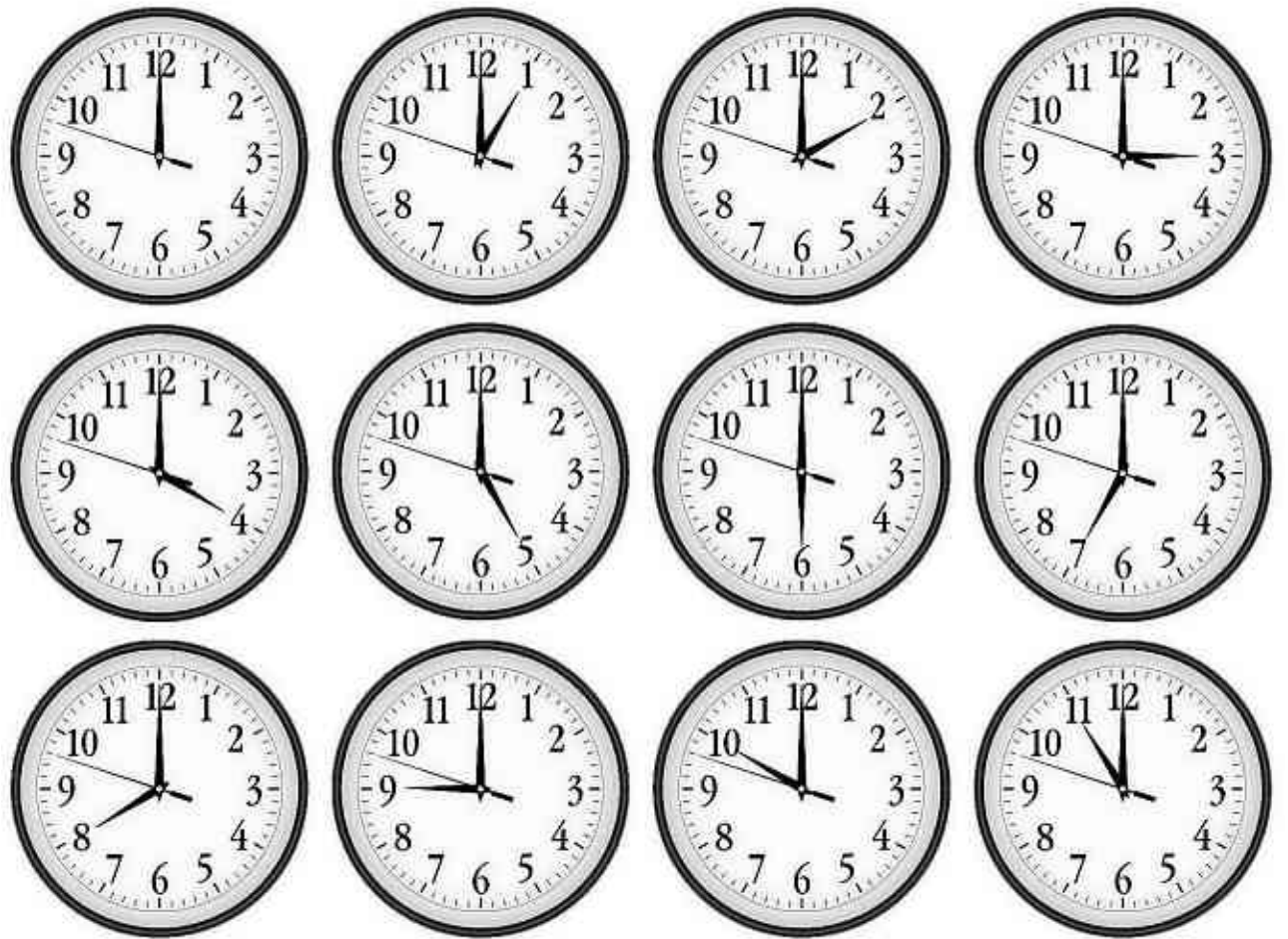
# La réduction du temps de travail: un frein à la croissance qualitative?

PAR CARLO THELEN \*

Le débat sur une éventuelle réduction du temps de travail est récemment revenu sur le devant de la scène. Il convient de préciser les termes du débat, alors que l'économie luxembourgeoise se caractérise notamment par une surchauffe sur le marché de l'emploi où les entreprises peinent à trouver la main-d'œuvre qualifiée requise, de sorte que le phénomène de l'emploi frontalier et immigré s'est développé de manière quasiment exponentielle.

Nous devons distinguer la réduction «dirigiste» du temps de travail des aménagements spécifiques et décentralisés du temps de travail. De nombreux travailleurs ne sont d'ailleurs pas soumis actuellement à la «norme» des 40 heures (temps partiel, indépendants...).

Une évolution «naturelle» ou décentralisée du temps de travail, résultant d'accords entre salariés et employeurs au niveau de chaque entreprise, donc le plus proche du terrain, est tout à fait concevable. La digitalisation devrait d'ailleurs accentuer la tendance à la fluidité du temps de travail, car elle devrait avoir des retombées profondément différentes d'un métier ou secteur à l'autre. Par contre, ramener arbitrairement la «norme» des 40 heures à 39, 38 ou 37 heures constituerait pour nos entreprises un choc déstabilisateur – en particulier pour les plus petites d'entre elles (qui représentent toutefois 88 % de toutes les entreprises luxembourgeoises) et serait catastrophique à de nombreux égards.



(PHOTO: SHUTTERSTOCK)

temps de travail. Cependant, au Luxembourg ces emplois éventuellement créés seraient majoritairement occupés par des frontaliers ou des nouveaux migrants plus que par des chômeurs résidents. Le pro-

blème poseraient enfin de nombreux problèmes d'accompagnement pratique de la réduction du temps de travail, avec un risque de désorganisation de l'activité, en particulier durant la période d'introduction d'un nouveau carcan horaire.

Les problèmes décrits ci-dessus pourraient être (partiellement) amortis par des gains de productivité élevés, soit une croissance ne reposant pas trop exclusivement sur une augmentation de l'emploi (heures travaillées). Mais force est de constater que les gains de productivité ne se sont guère manifestés au Luxembourg ces dernières années. Ainsi, les gains de productivité dans les secteurs marchands ont été rigoureusement nuls de 2000 à 2015. Si cette tendance devait perdurer,

le travail devra donc s'opérer au niveau de chaque secteur, en fonction des réalités du terrain, des contraintes organisationnelles au sein des entreprises et des aspirations des individus.

Dans la situation conjoncturelle actuelle, marquée par une hausse limitée de la productivité du travail et une croissance toujours soutenue de l'emploi, toute réduction du temps de travail non compensée par une baisse correspondante des salaires constituerait paradoxalement un pas en arrière sur le chemin vers une croissance plus qualitative!

Plus généralement, la question de l'aménagement du temps de travail ne peut se cantonner à la réduction de ce dernier. La période de référence, le travail à distance, le déve-

« Depuis l'instauration des 35 heures en France vers l'an 2000, le taux de chômage y a bien plus progressé que dans le reste de la zone euro. »

## Un choc de coûts

La réduction généralisée du temps de travail constituerait tout d'abord un choc de coûts. Si le temps de travail «normal» passait de 40 à 38 heures avec maintien intégral du salaire brut mensuel, le salaire brut horaire augmenterait pour l'entreprise concernée de quelque 5,3 %, ce qui comporte une substantielle perte de compétitivité.

Une telle flambée des coûts salariaux ne pourrait être évitée qu'en diminuant proportionnellement le salaire brut mensuel, donc le pouvoir d'achat, qui déclinerait de ce fait de 5 % environ, affectant surtout les revenus modestes ou ceux faisant face à des loyers ou remboursements hypothécaires importants. Chacun d'entre eux «bénéficierait» en théorie de 2 heures de loisir additionnelles, mais accompagnées d'une baisse de pouvoir d'achat.

D'aucuns vont affirmer que ce raisonnement est trop statique et qu'il ignore les créations d'emplois et la diminution corrélative du chômage accompagnant une réduction du

travail. Cependant, au Luxembourg ces emplois éventuellement créés seraient majoritairement occupés par des frontaliers ou des nouveaux migrants plus que par des chômeurs résidents. Le problème poseraient enfin de nombreux problèmes d'accompagnement pratique de la réduction du temps de travail, avec un risque de désorganisation de l'activité, en particulier durant la période d'introduction d'un nouveau carcan horaire.

Les problèmes décrits ci-dessus pourraient être (partiellement) amortis par des gains de productivité élevés, soit une croissance ne reposant pas trop exclusivement sur une augmentation de l'emploi (heures travaillées). Mais force est de constater que les gains de productivité ne se sont guère manifestés au Luxembourg ces dernières années. Ainsi, les gains de productivité dans les secteurs marchands ont été rigoureusement nuls de 2000 à 2015. Si cette tendance devait perdurer,

Le segment qualifié de la main-d'œuvre serait également affecté. De nombreux secteurs font déjà face actuellement à de graves pénuries en la matière, qui seraient naturellement aggravées (en termes d'heures disponibles) par une réduction arbitraire du temps de travail. Ce «goulet d'étranglement» pénaliserait la croissance économique. Ajoutons à ces effets de substantiels coûts budgétaires: les frontaliers et travailleurs étrangers requis pour «compenser» la réduction du temps de travail nécessiteraient des infrastructures additionnelles (transport, écoles, crèches, logements, etc.) Avec à la clef des dépenses accrues, encore gonflées par des coûts salariaux horaires vraisemblablement plus élevés dans le secteur public.

« Ramener arbitrairement la «norme» des 40 heures à 39, 38 ou 37 heures, voire à 35 heures constituerait pour nos entreprises un choc déstabilisateur – en particulier pour les plus petites d'entre elles. »

aucune marge ne serait disponible pour réduire le temps de travail moyen. Sauf à envisager une diminution correspondante des salaires horaires...

La révolution numérique pourrait certes générer des gains de productivité futurs, mais ce n'est encore qu'une hypothèse. Ces «dividendes numériques» devraient en outre sensiblement différer d'un secteur à l'autre. Plus que jamais, une éventuelle diminution du temps de

loppement décentralisé du temps partiel et le «job sharing» (partage d'un même emploi par deux personnes à temps partiel), le cumul entre emplois et études ou formations, de même qu'entre emplois et retraites, sont au moins aussi importants.

\* L'auteur est directeur général et chef économiste de la Chambre de Commerce [www.carlothelenblog.lu](http://www.carlothelenblog.lu)